

## Délibérations

### Séance du 12 Décembre 2022

L' an 2022 et le 12 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BIANCHI Jean-Philippe Maire

**Présents** : M. BIANCHI Jean-Philippe, Maire, MM : ANDRE Christian, BURE Damien, CHAPUSOT Pierre, CHEMENT Martin, DEMONT François, GIRARDOT Jean-Louis, GUICHARD Jean-Marie René, HUMBLLOT Luc, MARCHISET Michel, PERNOT Gislain, TORRECILLA Jean-Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MOISSON Maryse à M. BIANCHI Jean-Philippe, SEGUIN Emmanuelle à M. DEMONT François

Excusé(s) : Mme MARQUELET Céline

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 05/12/2022

**Date d'affichage** : 05/12/2022

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de Langres  
le : 13/12/2022

et publication ou notification  
du :

**A été nommée secrétaire** : M. CHEMENT Martin

#### **Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

- 2022-72 : Avenant n°1 DSP eau potable
- 2022-73 : Révisions des tarifs de locations salle des fêtes et matériels
- 2022-74 : Décision modificative n°4 du Budget Principal

#### **réf : 2022-72 Avenant n°1 DSP eau potable**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer un avenant pour prolonger de 12 mois le contrat de DSP eau potable en cours, le temps d'organiser une consultation selon les conditions réglementaires en vigueur.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 de prolongation de 12 mois du contrat de DSP eau potable et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

#### **réf : 2022-73 Révisions des tarifs de locations salle des fêtes et matériels**

Suite à la rénovation des salles des fêtes, il y a lieu de réviser les tarifs de location des salles, de la vaisselle louée et cassée ou égarée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents fixe à compter du 15 décembre 2022, les tarifs suivants:

### **Salle des fêtes de Hortes**

Location avec tables, chaises, sono et cuisine équipée.

330 € pour le week-end.

220 € pour un jour.

110 € pour un vin d'honneur.

Les frais de chauffage et d'électricité seront facturés à la consommation réelle au prix de 0.30 €uros le kilowatt.

A la réservation, un acompte de 50 % sur la location de la salle sera demandé.

Une caution de 3 000 € devra être déposée lors de l'état des lieux d'entrée.

Le solde sera exigé après l'état des lieux de sortie avec les éventuelles locations de vaisselle, consommation électrique et dégâts.

Pour leurs activités, les associations de Haute-Amance pourront utiliser la salle gratuitement.

Les associations qui organisent une manifestation lucrative lors de l'utilisation de la salle régleront les frais de chauffage et d'électricité plus une location : 110 € pour les associations de Haute-Amance

150 € pour les associations des communes de la Communauté de Communes.

### **Pour les autres salles**

#### **Location aux associations extérieures et privés**

salles des fêtes :

	Week-end	1 jour	Vin d'honneur	Caution
Montlandon	200 €	120 €	60 €	1000 €
Troischamps	150 €	80 €	60 €	1000 €
Rosoy	90 €	30 €	30 €	500 €

Pour toutes les salles, participation aux frais d'électricité selon consommation réelle: 0.30 € le kw.

A la réservation, un acompte de 50 % sur la location de la salle sera demandé.

Le solde sera exigé après l'état des lieux de sortie avec les éventuelles locations de vaisselle, consommation électrique et dégâts.

#### **Location aux associations de Haute-Amance**

Pour leurs activités, les associations de Haute-Amance pourront utiliser les salles gratuitement.

#### **Location de la vaisselle des salles des fêtes de Hortes, Rosoy-sur-Amance, Troischamps et Montlandon**

- 0.60 € le couvert pour le privé.

- 0.30 € les sociétés, clubs et associations.

## Tarif vaisselle cassée ou égarée

EQUIPEMENT	Prix unitaire
Assiettes GM	4,00
Assiettes à dessert	4,00
Fourchettes	0,50
Couteaux	0,50
Petites cuillères	0,50
Grosses cuillères	0,50
Tasse à café	2,00
Verre à eau	2,00
Verre à vin	2,00
Flûtes	2,00
Verres Picardie	1,00
Saladier en verre (rond)	5,00
Légumier inox	10,00
Couverts à salade	6,00
Plat inox ovale	10,00
Pots inox 1 L	14,00
Panière à pain	5,00
Couteau à pain	12,00
Coupelle rince doigts	7,50
Verseuse thermo 1 L	26,00
½ casier couverts 8 cases	20,00
Ramasse couverts	6,00
Couvercle ramasse couverts	6,00
Casiers 36 cases	26,00
Rehausses seule 36 cases	12,00
Planche à découper	33,00
Broc arc 1 L	3,50
Louche	5,00
Saucière	20,00
Plateau	25,00

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### réf : 2022-74 Décision modificative n°4 du Budget Principal

Suite à l'achat d'un nouveau sèche mains pour la salle des fêtes de Hortes et l'acquisition de tables de ping-pong pour les 4 villages associés, il convient de procéder à un transfert de crédits. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à effectuer les modifications suivantes :

Section investissement  
Dépenses

C/020 : Dépenses imprévues : - 6 672€

C/21318 Autres bâtiments publics : + 312€

C/2188 Autres immobilisations corporelles : + 6 360€

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)  
Le Maire

Jean-Philippe BIANCHI

